

411 AVENUE DU COMTE VERT

Société Civile Immobilière au capital de 83.846,96 euros
Siège social à 73360 LES ECHELLES – Lieudit « La Croix de la Roche »

419 328 430 R.C.S. CHAMBERY

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Jean AUBRETON, propriétaire de.....2.750 parts
La société HABITATION BATIMENT SERVICE, propriétaire de.....2.750 parts

Agissant en qualité de seuls associés de la société 411 AVENUE DU COMTE VERT, société civile immobilière au capital de 83.846,96 euros, ayant son siège social à 73360 LES ECHELLES – Lieudit « La Croix de la Roche » et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro 419 328 430 RCS CHAMBERY, et détenant ensemble l'intégralité des 5.500 parts sociales composant le capital social.

Ont pris la décision collective suivante ayant pour objet savoir :

- Modification de l'article 2.2 des statuts de la société suite à la mutation de parts sociales par la société HABITATION BATIMENT SERVICE au profit de Monsieur Jean AUBRETON,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Modification de l'article 2.2 des statuts de la société

Les associés décident, sous réserve de la réalisation définitive de la remise de 2.250 parts sociales, dans le cadre de la réduction du capital de cette société, par la société HABITATION BATIMENT SERVICE, société par actions simplifiée au capital de 1.745.800 euros dont le siège social est situé à 38500 VOIRON – 71, Avenue de la Patinière et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 350 202 503 RCS GRENOBLE, à Monsieur Jean AUBRETON et de sa notification à la société dans les formes légales, de mettre à jour comme suit l'article 2.2 des statuts de la société :

Cet article est, sous les conditions sus-énoncées, purement et simplement supprimé pour être désormais rédigé de la façon suivante :

« 2.2 Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 83.846,96 euros.

Il est divisé en 5.500 parts de 15,24490 euros chacune, numérotées de 1 à 5.500 attribuées en intégralité à Monsieur Jean AUBRETON. »



Formalités

D'un commun accord entre les associées, tous pouvoirs sont conférés au Cabinet PEYRET GOURGUE & Associés à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité.

Fait à LES ECHELLES
Le 12 janvier 2026

Monsieur Jean AUBRETON**HABITATION BATIMENT SERVICE**